COMMUNE de Saint-PIERRE-sur-ERVE (Mayenne)

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2018

L'an deux mil dix huit, le six avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

<u>Présents</u>: Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine (avec pouvoir), 2^{ème} Adjoint, MM PANNETIER Roland (avec pouvoir) - RICHARD Guy

Mme MAUVIEUX Florence

Excusés: Mr GOURDIN Laurent – Mme FAYET Isabelle

Mme MAUVIEUX Florence a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/11:

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CCAS -

Suite à la dissolution du CCAS depuis le 1^{er} janvier 2018, Mr le Maire présente le Compte de Gestion 2017 du CCAS établi par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, en l'absence du Maire, il est approuvé à l'unanimité et conforme au Compte Administratif voté comme suit :

• en section de fonctionnement :

Dépenses : 7 862.06 € Recettes : 9 595.00 € *Excédent* : 1 732.94 €

en section d'investissement :

Dépenses : 1 744.64 € Recettes : 1 468.24 € Déficit : 276.40 €

DELIBERATION N° 2018/12:

VOTES DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 –

Mr le Maire présente les comptes de Gestion 2017 de la Commune et du Lotissement établis par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mr LE BLANC, en l'absence du Maire, ils sont approuvés à l'unanimité et conformes aux Comptes Administratifs votés comme suit :

Budget Commune:

• en section de fonctionnement :

Dépenses : 150 615.18 € Recettes : 164 069.67 € *Excédent : 13 454.49 €*

en section d'investissement :

Dépenses : 47 935.15 € Recettes : 42 424.54 € Déficit : 5 510.61 €

Restes à réaliser en dépenses : 90 000.00 \in Restes à réaliser en recettes : 66 000.00 \in

Budget Lotissement:

en section de fonctionnement :

Dépenses : 16 723.61 € Recettes : 25 160.86 € *Excédent* : 8 437.25 €

• <u>en section d'investissement</u> :

Dépenses : 14 999.97 € Recettes : 14 999.97 € Résultat : 0 €

DELIBERATION N° 2018/13:

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES –

Vu la convention conclue avec les communes de Chémeré Le Roi, Saulges et Thorigné en Charnie dans le cadre du nouveau RPI, chaque commune attribue une somme forfaitaire annuelle de 25 € par élève à la Coopérative Scolaire de son école et une subvention annuelle de 225 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Le Conseil Municipal vote donc les subventions communales pour 2018 comme suit :

- Coopérative Scolaire St Pierre s/Erve : 550.00 € (25 € x 22)

- Comité des Fêtes Pétriarvien (pr organisation Repas des Aînés) 300.00€ - Association des Parents d'Elèves RPI 225.00 € - Association ESCULAPE 100.00€ - Association Crazy Young Saulges/St Pierre/Thorigné 100.00€ - Les Amis du Moulin de Gô St Pierre s/Erve 100.00 € - Banque Alimentaire Laval 50.00€ - Société de Pêche St Jean/St Pierre/Thorigné 50.00€ - AFN St Pierre/Thorigné 50.00€ - SPA Laval (pr gestion de la fourrière départementale) 50.00 € - Association des Donneurs de Sang Montsûrs/Vaiges 50.00€

DELIBERATION N° 2018/14:

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2018 -

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation.
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de maintenir les taux des impôts directs locaux 2018 et les vote comme suit :

⇒ Taxe d'Habitation : 19.91 %
⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 21.95 %
⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 28.40 %

DELIBERATION N° 2018/15:

<u>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018–</u> *Budget Commune*:

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2017 de 14 734.49 € et vu la dissolution du CCAS au 01/01/2018, de reporter également le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2017 du CCAS de 1 732.94 €, au compte R 1068 de la section d'investissement 2018 pour un montant total de 16 467.43 €.

Il vote le Budget Primitif 2018, présenté par le Maire, qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 159 289.00 € et en section d'investissement à la somme de 192 305.00 € avec un résultat cumulé reporté de 20 000.04 € en recettes.

Budget Lotissement:

Le Conseil Municipal décide de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 de 8 437.25 € au compte R 002 de la section de fonctionnement 2018.

Il vote le Budget Primitif 2018, présenté par le Maire, qui s'élève en section de fonctionnement à la somme de 30 163.47 € en dépenses et 33 924.34 € en recettes € et qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 25 485.09 €.

DELIBERATION N° 2018/16:

RECONSTRUCTION DU MUR DE L'ECOLE-MAIRIE -

Une partie du mur situé le long de la cour de l'école et la mairie s'étant écroulé suite à l'alternance du gel et des pluies des derniers mois, il est envisagé de le reconstruire à l'identique dans les meilleurs délais possibles afin de préserver la sécurité des élèves de l'école et des visiteurs de la mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de prévoir la reconstruction du mur évalué à 16 180 €,
- ⇒ de solliciter des subventions pour aider au financement de ce projet, près :
 - . du Conseil Régional au titre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère,
 - . du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire,
- ⇒ d'autoriser le Maire à élaborer les dossiers correspondants et à signer les documents s'y rapportant.

SALLE COMMUNALE : Projet de remplacement de la porte-fenêtre côté cour -

Les devis concernant ce projet n'étant pas tous reçus, ils seront étudiés par la commission des travaux qui pourra également analyser les devis de reconstruction du mur de l'école-mairie.

ECLAIRAGE PUBLIC: Projet de remplacement d'une lampe -

Mr le Maire présente un devis de Territoire d'Energie relatif au remplacement d'une lampe de l'éclairage public sur le chemin des Grottes, pour un montant restant à la charge de la commune de 934.40 €. Cette estimation sera transmise à CERTINERGY pour demander si ces travaux pourront être éligibles à une prime dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE : Etude des offres de prêts -

Les offres n'étant pas sur le même montant de prêt, il est proposé de refaire une demande près des organismes de prêts pour un emprunt de 40 000 € remboursable sur 15 ans avec 2 ans de différé d'amortissement.

<u>PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) : Projet d'achat de terrain pour valider un sentier de randonnée – </u>

Il est proposé un déplacement sur le terrain pour étudier l'intérêt que représente ce terrain cadastré D38 dans le cadre du PDIPR et de la préservation du patrimoine paysager. Mr PANNETIER qui connait bien les lieux sera chargé de prévoir cette visite.

D'autre part, Mr DELATOUCHE propose de contacter à nouveau le propriétaire riverain pour connaître ses projets.

IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » -

Si les transactions pour des échanges de terrains n'aboutissent pas, il sera nécessaire d'envisager l'implantation du pylône sur un autre emplacement.

SERVICE TECHNIQUE -

Les travaux à prévoir pour le mois prochain sont :

- Nettoyage du mur à l'emplacement prévu pour l'abribus,
- Lierre sur le garage du logement communal T4 à enlever,
- Lierre sur le mur de la mairie à enlever.

D'autre part, l'équipe technique s'est rendue chez un particulier qui avait envoyé un courrier relatif à l'élagage des chemins. Ce dernier n'a pas donné suite.

CONSEIL DEPARTEMENTAL: Information sur l'EPFL-

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental concernant une information sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de La Mayenne qui accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement en procédant à l'acquisition des biens fonciers et immobiliers dont elles ont besoin.